

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	40 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

30 Juillet 1879.

### Bulletin politique.

#### LA GUERRE MORALE.

Le vénérable archevêque de Paris vient d'adresser à MM. les sénateurs une lettre qui contient les plus profonds enseignements, non-seulement au point de vue religieux, mais aussi au point de vue pratique.

M. Jules Ferry a prétexté que sa loi avait pour but de sauvegarder l'unité nationale. Il n'y a d'autre unité possible, dit avec raison M<sup>r</sup> Guibert, que celle qui résulte de la jouissance commune des mêmes libertés.

Où, il faut protéger ces libertés qui touchent au domaine sacré de la conscience, qui respectent l'âme de l'enfant, la foi du père, la dignité de tous.

Si l'article 7 était voté, c'est alors qu'il y aurait deux Frances, l'une opprimant, l'autre opprimée, dualisme funeste qui engendrerait une guerre morale perpétuelle.

C'est alors que l'unité nationale sera détruite pour longtemps ! Et qui donc en sera coupable, sinon ceux qui auront édicté des lois d'exception et de proscription ?

M<sup>r</sup> Guibert fait justement remarquer les progrès que l'instruction a faits depuis trente ans, grâce à la loi de transaction qui donnait à la conscience des pères de famille une satisfaction légitime.

Et il s'écrie : « Je viens vous supplier de ne pas permettre qu'on nous ramène à cinquante ans en arrière. »

C'est là le caractère principal de la loi Ferry ; c'est une loi rétrograde.

Mais si la revendication de la liberté absente suffisait autrefois à troubler le pays, quel trouble ne produira pas le souvenir de la liberté perdue !

Voici la troisième fois que la République essaie de s'acclimater en France ; ceux qui sont à la tête de ce gouvernement le croient-ils donc si solide pour ne pas craindre de renouveler des procédés qui ont causé la chute des monarchies précédentes ?

Louis XVI, Charles X, Louis-Philippe sont tombés pour avoir voulu restreindre les libertés.

Si la République n'est qu'une tyrannie déguisée, la République est condamnée à périr.

M. Jules Ferry est un de ceux qui l'auront tuée. A MM. les sénateurs de voir s'ils voteront sa perte en adoptant la loi tyrannique rédigée par cet odieux personnage.

### Chronique générale.

Le gouvernement ne semble pas briller par la valeur et l'actualité de ses informations quand on voit la légèreté, l'insuffisance, l'aveuglement avec lesquels ses confidentiels officieux parlent de ce qui se passe au dehors, y compris ce qui nous touche de plus près.

Ainsi, tout le monde, chez nous, est encore à comprendre et à expliquer les raisons de politique générale, d'action européenne, qui se cachent derrière les réformes économiques du prince de Bismark. Si quelqu'un, parmi nos confrères, les a devinées, il s'est gardé d'en souffler mot, comme si ce n'était pas déjà beaucoup pour une nation d'être éclairée sur les projets de son plus redoutable voisin.

Pour notre compte, nous savons et ne craignons pas de dire que les réformes du chancelier allemand, dans le sens protectionniste, lui ont été inspirées surtout par le ressouvenir des souffrances qu'avait éprouvées son pays pendant les dernières conflagrations européennes, et notamment pendant la guerre contre la France.

Reprenant une grande idée de Napoléon I<sup>er</sup>, malheureusement faussée par les exagérations familières à ce génie sans contre-poids, il s'est dit qu'il fallait mettre l'Allemagne en état de se suffire à elle-même, quelles que fussent, dans l'avenir, les complications antérieures. Par ainsi, et pour le cas où il jugerait utile de rompre de nouveau avec la France, il serait assuré — et en 1870 il ne l'était pas — sur le sort et la production de la consommation intérieure.

En outre, et en se réservant pour le jour où il serait embarqué dans une nouvelle guerre, le moyen d'accorder les facilités commerciales exceptionnelles à tel ou tel de ses voisins, il s'assure des sympathies qui pourraient, le cas échéant, presque équivaloir à des alliances. Exemple : la frontière étant fermée à l'Ouest par l'état de guerre, il l'ouvre à l'Est, aux produits de la Russie ; au Nord, à ceux de la Hollande ; au Sud, aux marchandises autrichiennes et italiennes, et conclut ainsi contre nous, suivant ses besoins du moment, une sorte de Zollverein international.

Comprend-on, qu'ainsi pourvu et gardé, M. de Bismark puisse beaucoup plus librement entreprendre les conquêtes qui tenteraient son esprit envahisseur ? Si l'on ne comprend pas, c'est qu'on s'aveugle volontairement.

La session tire évidemment à sa fin, et, la chaleur aidant, quelques efforts que puissent faire certains politiques pour la prolonger, il paraît certain maintenant que les vacances parlementaires commenceront dans la première semaine d'août. Suivant les députés de la gauche, le Sénat, s'il ne peut voter le budget dans la session présente — ce qui paraît probable — voterait les quatre contributions détachées ; la session de novembre ne durerait que quelques jours et serait uniquement consacrée au vote du budget. M. Gambetta agirait très-activement dans ce sens.

On dit, il est vrai, que M. Jules Simon, très-bien en cour en ce moment à l'Élysée, aurait des plans diamétralement opposés et compterait sur la session de novembre pour mettre ces plans à exécution. Mais souvent le centre gauche varie, et c'est prévoir de bien loin les événements. En tout état de cause, il est matériellement impossible aujourd'hui que les lois Ferry viennent en discussion avant le départ. La commission sénatoriale d'enseignement, qui n'a voté que l'art. 2 — et encore sous réserves — et n'a fait qu'aborder la discussion de l'art. 3, ne tiendra pas de séance avant lundi. Ces lenteurs viennent de M. Pellelian ou de M. Jules Simon ; le rapport de la commission ne peut plus être discuté avant la séparation du Parlement.

Le bruit court que la campagne anti-jérômiste entreprise par M. Amigues a été dé-

savouée par l'Impératrice, et que l'administration du *Petit Caporal* aurait décidé que M. Amigues abandonnerait la direction de ce journal.

M. Amigues serait résolu à fonder un autre journal pour continuer sa campagne.

Hier, le projet de loi tendant à la démolition des Tuileries a été voté, à la Chambre des députés, par 249 voix contre 166 sur 415 votants.

Le projet de loi de M. J. Ferry, s'il est voté par le Sénat, disait un gros bonnet de la diplomatie, est une torpille qui pourrait bien faire éclater la République par un coup de foudre ; mais il faut pour cela savoir ce qui se passe en ce moment ailleurs qu'à la Chambre et au Sénat ! Notons que ce diplomate est celui qui a prêté autrefois le 24 Mai.

Est-ce que l'on craindrait quelque manifestation radicale à Nancy, à l'occasion de l'inauguration de la statue de M. Thiers ? Un certain nombre d'agents de la sûreté sous la direction d'un officier de paix vont être dirigés sur Nancy ; une première escouade partira vendredi et une seconde samedi.

#### SUCCÈS DES FRÈRES.

Dans les réunions privées où se sont fait entendre les voix éloquentes de MM. Baragnon, de Mun et Depeyre, l'assistance a accueilli par des applaudissements les indications que donnaient ces orateurs sur les succès obtenus dans tous les concours par les élèves des écoles congréganistes ; leur supériorité sur les élèves des écoles laïques était démontrée par les chiffres ; elle était donc indiscutable. Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que, cette année encore, s'est affirmée avec un nouvel éclat la supériorité de l'enseignement congréganiste. Le comité diocésain des écoles chrétiennes libres nous communique des renseignements du plus grand intérêt.

Tout dernièrement avait lieu un concours de dessin entre les élèves des écoles de garçons de la ville de Paris ; on ne compte que quarante-huit écoles congréganistes contre cent écoles laïques ; les élèves des Frères ont cependant obtenu sept prix sur dix qui ont été distribués ; et il est intéressant d'observer que le classement par ordre de mérite leur a fait attribuer les numéros 4, 2, 4, 6, 8 et 9 ; ils n'ont donc laissé aux écoles laïques que les numéros 3, 5 et 10. Même succès dans les examens pour l'obtention des certificats d'études.

L'école communale de la rue de Reuilly (XII<sup>e</sup> arrondissement), dirigée par les Frères, a fait admettre 37 candidats ; aucune autre école communale n'en a fait admettre autant. Les Frères qui dirigent l'école de Saint-Nicolas d'Issy ont fait admettre soixante-sept candidats. Un pareil résultat n'avait encore été obtenu nulle part. Dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement, le succès appartient aux écoles dirigées par les Sœurs. Enfin, l'école congréganiste de la rue des Fourneaux (XV<sup>e</sup> arrondissement), à elle seule, a obtenu autant de certificats d'études que les cinq écoles laïques de l'arrondissement.

D'après les renseignements fournis par le comité diocésain, de toutes parts on fait les

efforts les plus généreux pour conserver des instituteurs aussi habiles et aussi dévoués. Les écoles communales congréganistes supprimées ont été remplacées par des écoles libres, ou vont l'être incessamment. Dans plusieurs paroisses, des comités ont été formés, quelques-uns ont réalisé des ressources considérables, un d'entre eux a obtenu des souscriptions annuelles s'élevant à près de 40,000 fr. La fermeture des écoles communales congréganistes situées rue Decamps et rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, a été décidée pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain ; des mesures sont prises pour que ces écoles soient sans interruption remplacées par des écoles libres.

La duchesse Colonna Castiglione, célèbre dans le monde des arts sous le nom de *Marcello*, et qui vient de mourir à Castellamare, laisse des mémoires très-intéressants sur la société du second Empire, qui seront publiés, croit-on, par un de ses proches parents.

Nous remarquons dans la liste des nouveaux ouvrages de M. Paul Féval, en vente chez l'éditeur Victor Palmé la *quinzième édition* de son grand succès : *Jésuites !* auquel la loi Ferry redonne une si brûlante actualité. Ce travail historique, vendu déjà à tant de milliers d'exemplaires, reste le plus vif et le plus éloquent qui nous ait été donné depuis bien des années sur la question à l'ordre du jour.

#### Etranger.

ANGLETERRE. — La campagne au Zoulouland est loin d'être terminée. Les colons du Cap ont déclaré à sir Barthe que Cettiwayo s'était retranché dans la position inexpugnable de « *Viens me chercher si tu l'oses*, » au nord d'Ulundi, qu'il avait au moins encore 20,000 guerriers armés de Martini Henrys et qu'il avait un million de cartouches ; que par conséquent le roi Zulén ne demandait qu'à reprendre la lutte, et que quand bien même les Anglais établiraient Oham, frère et rival de Cettiwayo, comme roi du Zoulouland inférieur, ses anciens sujets n'hésiteraient pas à tuer leur nouveau chef et à attendre la première occasion favorable pour descendre sur Natal et y massacrer les Anglais et les Zoulous armés. Les colons exagèrent sans doute la puissance de Cettiwayo, mais comme il n'a pas offert de déposer les armes, sir Garnet Wolseley a résolu d'aller brûler le nouveau kraal, ce qui est une tâche extrêmement difficile à accomplir. Il y a un mois, on a envoyé, des horse guards, des bombes à pétrole, à l'aide desquelles les Anglais comptent mettre le feu aux fourrés épais, mais secs, au milieu desquels les Zoulous se réfugient.

ALLEMAGNE. — Un homme heureux, c'est M. de Bismark qui vient de déclarer que, pendant son séjour aux eaux, il refuserait de recevoir lettres, dépêches, documents et demandes d'audiences. Le chancelier veut fumer béatement des pipes ; il en a emporté sept, une pour chaque jour de la semaine. Il y a en ce moment cinq ambassadeurs russes et deux chanceliers d'Allemagne et d'Autriche en congé. Le seul ambassadeur russe

à son poste est celui qui représente le czar à Constantinople.

Les ministres anglais sont moins heureux; ils sont ravis à leurs portefeuilles jusqu'au 16 août, mais comme Bismark se repose, aucune grave question européenne ne sera résolue, puisqu'il ne veut pas s'occuper avant la fin de septembre, au grand déplaisir de lord Beaconsfield.

La maison Krupp possède un magnifique domaine à Meppen, où elle a établi un tir pour ses expériences. Jusqu'à présent, elle s'était contentée de fabriquer et de perfectionner des canons monstres; mais, cette année, elle a commencé la fonte de pièces de petit calibre, et elle a invité les principaux officiers allemands à inspecter ce qu'elle appelle ses produits: elle a oublié d'envoyer des invitations aux attachés militaires étrangers accrédités à Berlin.

Metz, 28 juillet, soir.

Il est absolument certain que l'empereur d'Allemagne viendra à Metz, après avoir assisté aux grandes manœuvres d'automne en Alsace.

Les mesures sont prises pour activer l'organisation du nouveau gouvernement, de façon à ce qu'il fonctionne régulièrement au moment de l'arrivée du souverain.

Les autorités civiles et militaires de Metz ont été avisées de la venue de l'empereur Guillaume.

On lui attribue l'intention d'aller, pendant son séjour, visiter les champs de bataille de 1870.

### Chronique militaire.

L'Estafette croit pouvoir annoncer que les hommes appartenant à la classe de 1874, actuellement sous les drapeaux et qui doivent passer dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> juillet 1880, seront renvoyés par anticipation dans leurs foyers en deux portions.

La première, qui comprendra les hommes appartenant à des régiments qui, cette année, ne prendront pas part aux grandes manœuvres, sera renvoyée du 20 au 30 août prochain.

La deuxième portion, c'est-à-dire ceux incorporés dans des régiments qui doivent prendre part aux grandes manœuvres, sera renvoyée aussitôt après ces manœuvres qui auront lieu en septembre.

Sept corps d'armée exécuteront, cette année, de grandes manœuvres d'ensemble à des époques correspondant au séjour des réservistes de la classe 1872.

Le 20 août commenceront les manœuvres des 12<sup>e</sup> corps (quartier général Limoges), 13<sup>e</sup> corps (quartier-général Clermont-Ferrand), 18<sup>e</sup> corps (quartier-général Bordeaux).

Le 1<sup>er</sup> septembre commenceront les manœuvres des 2<sup>e</sup> corps (quartier-général Amiens), 3<sup>e</sup> corps (quartier-général Rouen), 40<sup>e</sup> corps (quartier-général Rennes), et 41<sup>e</sup> corps (quartier-général Nantes).

M. le général Gresley va faire inspecter, cette année, tous les officiers de l'armée territoriale.

Cette inspection générale serait passée, non au lieu du domicile de chaque officier, mais au chef-lieu de chacun des corps d'armée.

Les officiers territoriaux seraient convoqués pendant trois jours environ, et cette convocation serait faite dans le courant du mois d'octobre.

La marche suivie pour cette inspection générale serait à peu près celle qui est adoptée dans l'armée active: c'est-à-dire que le général inspecteur aurait pour mission, non seulement de noter, mais encore et surtout de s'assurer exactement du degré d'instruction militaire de tous les officiers. De sorte que l'inspection comprendrait d'abord des interrogations sur les théories, les différents services, la topographie, la fortification, faites en présence du chef de corps, et ensuite un examen pratique sur le terrain de manœuvres. Les officiers, suivant leur grade, commanderaient l'école de compagnie ou l'école de bataillon, ou bien encore, si le temps le permet, exécuteraient les différentes prescriptions de l'instruction pratique sur le service en campagne, avec des hommes et des cadres de l'armée active, commandés en conséquence.

Nous apprenons de source certaine que les grandes manœuvres de septembre ne seront pas retardées.

Seulement, pour permettre l'achèvement des travaux des récoltes dans les départements les plus retardataires, les réservistes ne seront appelés que dans les premiers jours du mois, et, pour ainsi dire, à la veille des manœuvres.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel d'hier publie le texte de la loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de la limite de la Sarthe à Saumur, avec raccordement des gares de Saumur.

Nous rappelons que la distribution des prix de l'Institution Saint-Louis aura lieu demain jeudi 31 juillet, à une heure, sous la présidence de M. l'Evêque d'Angers.

#### LE PALAIS DES MARIONNETTES.

La foule se porte chaque soir sur la place du Petit-Thouars. L'élégance et la richesse du théâtre des Marionnettes, le luxe de son éclairage sont déjà pour beaucoup; mais le *grand attraction*, c'est l'agilité, la souplesse, la grâce de ces mille personnages que M. Holden fait mouvoir avec une précision extraordinaire au moyen de ressorts incompris du spectateur.

La renommée a déjà porté au loin la réputation de ces pantins savants, et nombre de localités font appel à M. Holden; aussi ne pourra-t-il pas prolonger son séjour parmi nous au-delà de la date qu'il a indiquée. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur rappelant ce départ prochain, afin qu'ils puissent profiter des dernières représentations qui vont être offertes au public saumurois.

#### CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Séance du 28 juillet.

Le 4 juillet dernier, le 435<sup>e</sup> de ligne, en route de Cholet au camp du Ruchard, faisait l'étape de Vihiers à Doué. Le soldat Jarry, puni de prison, marchait avec sa compagnie: cet homme était resté plusieurs fois en arrière, et, comme il se disait malade, avait été présenté au docteur qui ne le reconnut pas; néanmoins il fut autorisé à mettre son sac aux bagages. Malgré cet allègement, il resta encore en arrière, et, devant cette mauvaise volonté persistante, on envoya à son caporal d'escouade qui, d'après les ordres donnés au rapport, restait avec lui, un renfort de quatre hommes pour le faire marcher en le prenant au besoin par les bras et en le poussant par derrière. Jarry refusa de marcher, jeta son fusil et se coucha sur le bord de la route, se souciant fort peu du caporal.

L'arrière-garde le rejoignait en ce moment; le sergent Vincent, qui en faisait partie, reconnaissant le groupe de soldats de sa compagnie et voyant de quoi il s'agissait, ordonna à Jarry de se remettre en route. Jarry répondit: *Vous êtes ou tu es trop bête pour me faire marcher*; cependant il se décida à reprendre son fusil et à obéir; à la halte suivante, il rejoignit sa compagnie avec laquelle il fit le reste de l'étape.

Jarry a subi, avant son entrée au service, 4 condamnations dont une pour vol qualifié et 3 pour vagabondage; au régiment, sa conduite ne s'est guère améliorée: il a été incorporé le 25 mai dernier et a fait depuis cette époque 8 jours de salle de police, 34 de prison et 8 de cellule, c'est-à-dire autant de jours de punition qu'il en compte de service; ses punitions ont pour motif des actes d'indiscipline.

Jarry est condamné à 6 ans de travaux publics.

#### NIORT.

Par décret du Président de la République, en date du 24 juillet courant, ont été nommés:

Maire de la ville de Niort, M. Pellevoisin (Louis-François-Jules);

Adjoints, MM. Marot (Jules) et Lévrier (Gabriel-Léonce).

#### LUÇON.

La Société d'horticulture de Luçon s'oc-

cupe activement de son organisation, et, comme premier signe d'existence, elle a décidé qu'une exposition de produits horticoles aurait lieu à Luçon les 27 et 28 septembre prochain.

#### NANTES.

Il y a dans le premier canton de Nantes 5,308 électeurs inscrits.

M. Laisant, républicain, n'en représente que 1,662 au Conseil général, où il vient d'être élu.

Il y a donc 3,646 électeurs — c'est-à-dire une énorme majorité — que M. Laisant ne représente pas.

C'est là ce qu'on appelle les manifestations de l'opinion.

#### RENNES.

Le lycée de Rennes a été samedi matin le théâtre d'un bien triste accident.

A une heure du matin, Jean-Marie Legault, âgé de 38 ans, veilleur de nuit, venait de faire sa tournée dans les dépendances du lycée. Voulu sans doute respirer l'air frais de la nuit, Legault se mit à sa fenêtre, qui était restée ouverte, et, selon toute probabilité, s'y endormit.

Peu de temps après, une personne couchant au-dessous de la chambre de Legault fut réveillée par le bruit d'une chute sur une terrasse voisine. C'était le corps du malheureux veilleur qui tombait d'une hauteur de 5 mètres environ. Le malheureux fut transporté dans sa chambre où il expirait douze heures après, d'une rupture des poumons. (Journal de Rennes.)

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 juillet 1879.

Versements de 150 déposants (21 nouveaux), 16,134 fr. 35 c.

Remboursements, 16,601 fr. 59 c.

#### Hippodrome de Varrains-Chacé.

### COURSES DE SAUMUR

24 ET 26 AOUT 1879.

Premier jour de courses. — Dimanche 24 août.

1<sup>o</sup> PRIX DU GOUVERNEMENT (gentlemen-riders): 2,000 fr., donnés par l'Etat, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 50 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

3<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. Engagements jusqu'au mardi 12 août, avant 4 heures du soir.

4<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses, 1,000 fr. et les entrées

au premier, 200 fr. au second, pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 50 fr. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 12 août, avant midi.

Lundi 25 août

### GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 26 août.

1<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (Handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur, et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

3<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

4<sup>o</sup> HUNT ANT MILITARY STEEPLE-CHASE: 500 fr. offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun: 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée: 50 fr. au premier. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements chez M. Proust, secrétaire-trésorier, rue de Bordeaux, à Saumur, jusqu'au jeudi 21 août, à midi.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements jusqu'au mardi 12 août, avant midi. — Publication des poids le jeudi 14 août, à midi. — Déclaration de forfait le jeudi 21 août, avant midi.

Conditions générales. — Les courses de Saumur sont régies par le Code de la Société d'encouragement et le Code de la Société des steeple-chase.

Les engagements pour les courses plates devront être adressés au secrétariat de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis, à Paris, ceux pour les courses d'obstacles, au secrétariat de la Société des steeple-chase (excepté pour le hunt military), 4, place de la Concorde.

Les engagements devront être accompagnés du signalement des chevaux et des couleurs du propriétaire.

### CONSEILS ET RECETTES.

**Insectes dans les oreilles.** — Il arrive quelquefois, lorsqu'on s'endort sur le gazon, qu'un insecte quelconque, une fourmi, un moucheron, un forficule (perce-oreille), pénètre dans l'oreille; il en résulte un bourdonnement insupportable qui semble ébranler tout le cerveau. Le remède à ce petit accident est bien simple: quelques gouttes d'huile versées dans l'oreille suffisent pour asphyxier l'imprudent visiteur, qu'on retire ensuite avec un cure-oreille.

**Procédé pour se débarrasser des cousins.** — Il n'est pas aisé de détruire complètement les cousins, surtout lorsqu'ils sont abondants dans le pays, mais vous pouvez facilement, chaque soir, faire une razzia sur

tous ceux qui ont eu l'inconvenance de faire invasion dans votre chambre.

Une heure avant de vous coucher, vous fermez votre fenêtre, et vous disposez, au milieu de l'appartement, une lanterne allumée dont vous aurez enduit les verres de miel. La lumière et l'odeur du miel attireront les cousins qui viendront s'empêtrer sur les verres.

## QUESTIONS AGRICOLES.

### MALADIE DES OIGNONS.

L'oignon, le vulgaire oignon, décoré par les botanistes du nom d'*allium cepa*, forme dans certains pays un objet de consommation important et de ce fait est cultivé sur une grande échelle. En Amérique, les Etats du Connecticut et du Massachusset ont de vastes territoires réservés à la culture de ce bulbe; sans aller aussi loin, dans un grand nombre de départements du Midi et de l'Est de la France, l'oignon, de concert avec l'ail, est la base non-seulement des assaisonnements, mais presque de l'alimentation. J'ai vu souvent dans le bas Dauphiné, dans l'Ardèche, les paysans se contenter d'un morceau de pain frotté d'une gousse d'ail. Eh bien, voici qu'une maladie analogue à celle qui dévaste depuis longtemps nos vignobles vient d'être signalée sur les oignons; il s'agit d'un champignon que M. Max Cornu a découvert sur un oignon à la devanure d'un fruitier et sur d'autres apportés aux halles. En Amérique, cette maladie paraît connue, mais la chose ne date pas de loin. En 1856, le docteur Farlow fit mention, dans un rapport au bureau de l'agriculture de l'Etat du Massachusset, d'un parasite jusqu'alors complètement inconnu; cependant depuis quelque temps les agriculteurs de ces contrées avaient appelé l'attention du gouvernement et des savants sur les dégâts causés par la maladie des oignons, dégâts que l'on peut évaluer à plusieurs milliers de dollars par an.

Voici en quoi consiste cette maladie, d'après la description de M. Cornu. Les oignons qui sont atteints appartiennent en général à la variété précoce de l'oignon blanc et à l'oignon de Nancy; ces bulbes, une fois atteints par le parasite, ne se développent pas, ils restent petits et se recouvrent bientôt d'une poussière noire qui pénètre dans l'interstice des écailles et à la base des feuilles.

Cette poussière détruit l'apparence brillante, nacrée de l'oignon; elle donne aux écailles un aspect grisâtre, et forme sur certains points des taches bien marquées. En examinant ces amas, M. Cornu a constaté qu'il s'agissait d'un agrégat de spores de l'espèce des ustilaginées, et que l'on a désigné sous le nom de *Urocystis*. C'est un champignon de tous points comparable à ceux qui s'attaquent aux céréales; c'est le pendant du charbon de la carie du blé: aussi peut-on le désigner sous le nom de charbon des oignons.

J'ai dit que cette maladie, et, partant, ce champignon, n'avaient pas encore été signalés en France ni en Europe. C'est en Amérique qu'on l'a reconnue pour la première fois; le docteur Farlow serait disposé à croire que ce champignon est venu de quelque plante sauvage. Des marchands fort habiles des environs de Paris, qui ont été adjoints au comité nommé l'année dernière pour l'étude des maladies des plantes, n'ont encore jamais rencontré ce parasite. Ce n'est cependant pas la première maladie que l'on ait observée sur les oignons; sans parler de la *graisse*, maladie tout à fait particulière qui liquéfie les bulbes pendant les années pluvieuses, comme celle que nous traversons. On connaît d'autres affections causées par des champignons, mais elles n'ont jamais été bien graves, bien étendues, et les cultivateurs n'ont jamais paru les redouter beaucoup. Il n'en est pas de même de cette nouvelle épidémie, qui a eu une extension assez rapide en Amérique, et qui, importée chez nous, pourrait devenir dangereuse, si l'on n'y prenait garde.

(XIX<sup>e</sup> Siècle.)

### DESTRUCTION DES COURTIILIERES.

Les courtillères fréquentent de préférence les terres basses, fraîches et meubles, notamment celles qui sont en nature de potager ou de jardin; pourtant on en rencontre aussi dans des terres plus consistantes; elles passent l'hiver en état d'engourdissement

dans la terre, à une profondeur qui les met à l'abri du froid. Dès les premiers beaux jours elles renaissent, remontent à la surface du sol et commencent à former d'innombrables galeries de deux à cinq centimètres au-dessous de la surface du sol, aboutissant toutes au trou vertical où elles ont passé l'hiver et où elles trouvent un refuge lorsqu'on les inquiète. C'est à cette époque qu'elles bouleversent et détruisent les semis, et qu'elles font le désespoir des jardiniers.

On a proposé un grand nombre de moyens pour détruire les courtillères; nous signalerons les principaux:

1<sup>o</sup> Rechercher les nids qu'avec un peu d'habitude on trouve assez facilement, mais cela ne peut se faire que dans les petits jardins.

2<sup>o</sup> Verser dans leurs trous, jusqu'à ce qu'elle ailleure la surface du sol, de l'eau à laquelle on a mélangé de l'huile lourde de gaz ou autres huiles, dans la proportion d'une partie d'huile pour vingt-cinq d'eau.

Ce moyen n'est pas non plus praticable pour la grande culture.

3<sup>o</sup> Au lieu d'huile, mélanger à l'eau du savon noir, le résultat est le même; les insectes asphyxiés sortent à la hâte de leurs trous et on les tue à la sortie.

4<sup>o</sup> Dans plusieurs contrées, on se sert de pots que l'on enfonce en terre à deux centimètres au-dessous du sol; on remplit ces pots à moitié d'eau, et il est rare que le matin on n'y trouve pas quelques courtillères noyées, qui y sont tombées pendant leur promenade nocturne, surtout si on a eu soin de diviser le terrain en compartiments, au moyen de planches enfoncées sur tranchée de 5 à 6 centimètres en terre et aboutissant aux pots. Les courtillères ayant l'habitude de contourner les obstacles, longent les planches, et, finalement, tombent dans les pièges.

5<sup>o</sup> L'automne, à l'approche des froids, on fait, près des endroits infestés, de petits trous que l'on emplit de fumier de cheval; les courtillères étant très-sensibles au froid viennent s'y établir et, à la fin de l'hiver, on en trouve des quantités qui se sont réfugiées dans ces espèces de pièges.

6<sup>o</sup> Un autre moyen plus simple et en même temps très-économique, consiste à arroser la soir diverses places, près des endroits fréquentés par ces insectes, à y étendre un peu de paille, puis de les couvrir avec des paillassons de rebut. Les courtillères cherchant la fraîcheur ne manquent pas de se réfugier le matin sous ces abris, où on les trouve dans la journée; il ne reste plus qu'à les détruire. Ce moyen est un de ceux qui donnent les meilleurs résultats; il est de beaucoup le plus facile à mettre en exécution.

(Journal des Campagnes.)

## Faits divers.

La caserne des Brotteaux, à Lyon, a été, dans la soirée de dimanche, le théâtre d'un drame sanglant.

Il était huit heures et demie. Dans la cantine tenue par le sieur Marius Janfet, soldat au 121<sup>e</sup> de ligne, étaient réunis quelque soldats en train de se récréer. Lorsque tout à coup on entendit le bruit d'une arme à feu.

On courut dans la pièce où la détonation avait eu lieu, et l'on trouva, gisant sur son lit, le cantinier qui venait de se tuer en se déchargeant un revolver dans la région du cœur.

Tout secours devenait inutile; la balle ayant perforé les organes vitaux en traversant les poumons, la mort avait été instantanée.

C'est à la suite d'une discussion qu'il venait d'avoir quelques moments auparavant que le malheureux a perpétré cet attentat sur sa personne.

Un de nos abonnés, dit l'*Echo de la Dordogne*, nous raconte qu'il y a quelques jours le maire de sa commune, bien connu pour son franc-parler, avait à marier deux de ses administrés. Au moment de les unir, comme il est d'usage d'exhorter les époux, il s'adressa d'abord au futur et lui dit:

« C'est du fond du cœur, Joseph, que je te félicite du grand parti que tu viens de prendre. Il était vraiment attristant de te voir ainsi user ta jeunesse dans une vie de débauche crapuleuse. Enfin, tout est bien qui finit bien, et j'aime à croire que tu as dit adieu au cabaret pour toujours. »

Puis se retournant vers la future:

« Quant à toi, ma pauvre Catherine, remercie bien le ciel d'avoir pu, laide comme tu es, trouver un mari, et n'oublie pas que tu dois, par une douce inaltérabilité et un dévouement sans bornes, tâcher de le faire pardonner les imperfections physiques, car, je te le répète, tu es un vrai rebut de la nature.

» Et maintenant, mes enfants, je vous unis. »

## Nouvelles à la main.

Un Victoriste est rencontré par un Jérômiste, au moment où il sortait de chez l'éditeur Plon.

— A la bonne heure, mon cher collègue, dit le Jérômiste, je constate avec plaisir que vous vous ralliez à nous.

— Où voyez-vous cela? demande le dissident.

— Vous avez fait le premier pas, le seul qui coûte.

— Expliquez-vous.

— C'est clair: aujourd'hui, Plon; demain Plon-Plon!

A la cour d'assises: Un chroniqueur judiciaire, arrivé en retard, ne trouve pas de place et va être impitoyablement expulsé par le planton.

— Si monsieur veut mon tabouret, dit un jeune garçon de l'air le plus aimable.

— Je ne voudrais pas vous en priver, cependant.

— Oh! répond le *gavroche*, moi j'ai toujours le temps de voir, je suis le fils de la victime.

Une revue médicale vient de commettre la coquille suivante:

En corrigeant ses épreuves, le rédacteur avait mis, comme renseignement destiné au compositeur: « Il faut guillemetter avec soin tous les aliénés. »

Le « typo » a imprimé carrément: « Il faut guillemetter avec soin tous les aliénés. » « Ayez soin » est admirable, n'est-ce pas?

M. de Z... a été tour à tour orléaniste, bonapartiste et républicain.

Il a d'ailleurs à ces variations gagné beaucoup de places, pas mal d'argent, et s'est vu nommer officier de plus de dix ordres.

— Quel rosette portez-vous donc? demandait hier quelqu'un.

La rosette des vents.

Le petit L..., qui vient de faire son volontariat d'un an dans le 34<sup>e</sup> de ligne, a été relogé à l'examen de sortie.

— Je le croyais très-intelligent, dit R...

— Certes, il est intelligent, répliqua S..., mais il est d'une intelligence hors ligne.

## Dernières Nouvelles.

Contrairement à la décision prise par l'Union républicaine, la gauche de la Chambre s'est prononcée contre l'ajournement du budget des cultes, disant qu'il fallait voter intégralement le budget de 1880 avant les vacances.

Dans la réunion tenue par les bureaux des trois gauches du Sénat, M. Léon Say a dit qu'on pourrait voter le budget avant les vacances, et même, en siégeant jusqu'au 15, voter les deux lois urgentes de la prorogation des traités de commerce et de la réorganisation du conseil supérieur. Si cette combinaison se réalisait, les Chambres pourraient ne se réunir que le second mardi de 1880, ce qui éviterait une session d'hiver. M. Gambetta serait, paraît-il, favorable à cette combinaison.

Ce système a rencontré une vive opposition, et, à en juger par les dispositions d'esprit des sénateurs, il est certain que le budget ne sera pas voté par le Sénat avant les vacances.

Quant à la rentrée des Chambres, il y a encore indécision sur l'époque à laquelle elle pourra avoir lieu. A la Chambre, on parle du 1<sup>er</sup> décembre; au Sénat, on tient pour le 15 novembre.

En ce qui concerne la loi sur l'enseignement supérieur, aujourd'hui la chose n'est plus douteuse: la question est ajournée à la session parlementaire.

LE BON L'utile LE PHARE LE BEAU l'agréable

Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts. Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS: Phare littéraire seulement, 6 fr.

par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an. — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an. Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

## PLACE DU PETIT-THOUARS.

### Palais des Marionnettes

FANTOCHES

de John Holden

Le plus grand Spectacle du Monde.

Aujourd'hui mercredi 30 juillet, à 8 h. 1/2 du soir.

1<sup>re</sup> PARTIE. — Tous les acrobates et gymnasiarques, représentés par les marionnettes.

2<sup>e</sup> PARTIE. — *La Belle et la Bête*, grande pantomime en 26 tableaux, ballet, féerie, grâce, élégance et rire.

3<sup>e</sup> PARTIE. — Grande transformation avec la cascade d'eau du Niagara; anges, sirènes, démons, etc.

Les représentations auront lieu tous les soirs, à 8 heures 1/2, jusqu'au mardi 5 août inclusivement.

Les dimanches, jeudi et samedi, représentation enfantine à 2 heures, à moitié prix.

Les représentations du jour seront éclairées au gaz et à l'électricité comme celles du soir.

Le spectacle du soir durera 2 heures 1/2; celui du jour, 1 heure 1/2.

60 changements de décors à vue le soir, 35 le jour.

Le bureau de location est ouvert au Théâtre, de 2 à 5 heures, pour les Stalles et Premières.

Prix des places: Stalles, 2 fr. 50; Premières, 2 fr.; Secondes, 1 fr. — Prix du jour: Stalles, 1 fr. 25; Premières, 1 fr.; Secondes, 50 centimes.

## GOVERNEMENT PORTUGAIS

### EMPRUNT 5 0/0

Lois des 19, 23, 25 juin et 3 juillet 1879.

### ÉMISSION DE 75,100 OBLIGATIONS

De 90,000 Reïs, ou 505 Francs ou 20 livres sterling ou 240 Florins des Pays-Bas.

REMBOURSABLES AU PAÏR EN 82 ANS 1/2, PAR TIRAGES SEMESTRIELS A PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1879.

### INTÉRÊT ANNUEL:

Reïs 4,500 = 25 fr. 25 = 1 L. = 12 Florins des Pays-Bas

Payables par semestre le 1<sup>er</sup> Avril et le

1<sup>er</sup> Octobre de chaque année.

Ces obligations sont affranchies de tout impôt par le Gouvernement portugais.

Les coupons et les obligations à rembourser seront payés:

A PARIS, au Comptoir d'Escompte de Paris, et chez M. Marcuard, André et C<sup>ie</sup>.

LISBONNE, à la Trésorerie générale du Ministère des Finances;

LONDRES, à l'Agence financière du Gouvernement Portugais;

AMSTERDAM, à la Caisse d'une Maison de Banque à désigner par le Comptoir d'Escompte de Paris.

### PRIX D'ÉMISSION: 465 FRANCS.

Jouissance du 1<sup>er</sup> Avril 1879.

Fr. 25 en souscrivant . . . . . 25

40 à la répartition du 16 août . . . . . 40

150 le 1<sup>er</sup> septembre 1879 . . . . . 150

150 le 1<sup>er</sup> octobre 1879. 150 . . . . . 150

moins le coupon au 1<sup>er</sup> oct. 12,62 1/2 . . . . . 12,62 1/2

100 le 3 novembre 1879 . . . . . 100

465 . . . . . Net à verser. 462,37 1/2

Les Souscripteurs auront à toute époque la faculté de se libérer de l'intégralité des termes à échoir, sous la déduction d'un escompte de 4 0/0 l'an. L'obligation complètement libérée à la répartition ressort à 463 francs. En tenant compte des quatre mois et demi d'intérêts courus à l'époque de la répartition, soit 9 fr. 47, ces titres représentent un revenu annuel de 5,55 0/0, non compris la prime du remboursement à 505 francs.

### LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

A Paris, le Samedi 2 août 1879

De 10 h. du matin à 4 h. du soir,

### AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

Aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris, LYON, MARSEILLE ET NANTES; A LISBONNE et à PORTO, aux Caisses de l'Etat.

Dans le cas où le nombre des titres souscrits serait supérieur à celui des obligations à émettre, les souscriptions seraient soumises à une réduction proportionnelle. — Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition contre remise des récépissés de premier versement et seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs au porteur timbrés.

Les titres pourront être obtenus, au choix des porteurs, en coupures de 1 et 5 obligations.

Les démarches seront faites en vue d'obtenir l'admission des titres à la cote officielle de la Bourse de Paris.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance, en joignant aux demandes de souscription le montant du premier versement, en espèces ou en valeurs à vue sur Paris.

Déclaration faite au timbre le 19 juillet 1879.

ON DEMANDE des dépositaires et des agents pour la vente à crédit des Machines agricoles perfectionnées.  
S'adresser, franco, à la Société générale des Machines agricoles, 46, place Vendôme, Paris.

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A MONTREUIL	A ANGERS
6 h. 20 matin.	10 h. 30 matin.		
8 h. 15 —			
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.	10 h. 54 matin.	
4 h. 55 —		9 h. 15 soir.	
7 h. 40 —	11 h. 35 —		

  

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.	6 h. 25 soir.	
12 h. 15 soir.	3 h. 35 —	4 h. 15 —	
6 h. 45 —	10 h. 22 —	11 h. —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 46.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % . . . . .	82 25			Crédit Foncier colonial . . . . .	425			Canal de Suez . . . . .	735		
3 % amortissable . . . . .	94 40			Crédit Foncier, act. 500 f. . . . .	845		1 25	Crédit Mobilier esp. . . . .	1170		5
4 1/2 % . . . . .	114			Obligations foncières 1877 . . . . .	394			Société autrichienne . . . . .	613 75		7 50
5 % . . . . .	117 30			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial . . . . .	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor . . . . .	512 50	1 25		Crédit Mobilier . . . . .	535		5	Orléans . . . . .	385		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	528			Crédit foncier d'Autriche . . . . .	670		7 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	380		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	523			Est . . . . .	725			Est . . . . .	361		
— 1865, 4 % . . . . .	541			Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1140		43 75	Nord . . . . .	385		
— 1869, 3 % . . . . .	415 50			Midi . . . . .	835		27 50	Nord . . . . .	385		
— 1871, 3 % . . . . .	405			Nord . . . . .	1500		23 75	Ouest . . . . .	380		
— 1875, 4 % . . . . .	528 25			Orléans . . . . .	1140		45	Midi . . . . .	380		
— 1876, 4 % . . . . .	529			Ouest . . . . .	775		53 50	Paris (Grande Ceinture) . . . . .	398		
Banque de France . . . . .	3145			Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1280		10	Paris-Bourbonnais . . . . .	383		
Comptoir d'escompte . . . . .	877 50			G. gén. Transatlantique . . . . .	570			Canal de Suez . . . . .	372 50		
Crédit agricole . . . . .											

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).		9 — 40 — — — — — omnibus.	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.		12 — 40 — — — — — express.	
1 — 25 — — — — — soir.		4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
3 — 32 — — — — — express.		10 — 38 — — — — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — — — — omnibus.			
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

### FAILLITE VEUVÉ DE FOS-LETHEULLE ET FILS.

#### AVIS DE RÉPARTITION

Les créanciers de la faillite veuve de Fos-Letheulle et fils sont prévenus que M. J. de Neuville, juge-commissaire de ladite faillite, ayant ordonné la sixième et dernière répartition du dividende qu'ils auront à toucher, dans cette faillite, ce dernier dividende étant de 3 fr. 95 c. p. 0/0, ils devront se présenter chez M. Guérin, l'un des syndics de cette faillite, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire, n° 13, de midi à quatre heures du soir, les 4, 5, 6, 7, 8 et 9 août 1879, pour retirer les mandats sur la Caisse des Dépôts et Consignations, du dividende leur revenant.

Ils devront être munis de leurs titres de créances, sans lesquels le syndic sus-nommé ne pourrait leur remettre leur mandat.

La délivrance du mandat de paiement sera faite à chaque créancier dans l'ordre alphabétique ci-après, savoir :

- Le 4 août, pour les lettres A et B.
- Le 5 — — — — — C et D.
- Le 6 — — — — — E, F, G, H.
- Le 7 — — — — — I, J, K, L, M, N.
- Le 8 — — — — — O, P, Q, R, S.
- Le 9 — — — — — T, U, V.

Faute par eux de retirer leur mandat de paiement dans le délai ci-dessus indiqué, les créanciers en retard auront à opérer à leurs frais le retrait de la Caisse des Consignations du dividende leur revenant.

Le greffier du tribunal de commerce, (411) L. BONNEAU.

### Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

#### A VENDRE

**BELLE ET VASTE MAISON**  
Au bourg de Chenet-les-Tuffeaux.  
Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois, belle chasse. S'adresser, soit à M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M<sup>e</sup> SENIL, notaire à Longué. (319)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

### Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Ensemble ou séparément, Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard.  
MAISON et JARDIN de 5 ares 50 centiares.  
VIGNE ARIÈRE, contenant 71 ares 50 centiares.  
S'adresser audit notaire. (338)

### Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

**BELLE MAISON**  
AVEC GRAND JARDIN  
Située à Saumur, rue Bodin, n° 7, Consistant en salon, salle à manger et plusieurs chambres au rez-de-chaussée, chambres à coucher au premier étage, grenier au-dessus, cuisine, cave en sous-sol, écurie, remise et serre.  
S'adresser, pour traiter, soit à M. le général baron NÉMIN, à Niort, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A LOUER

PRÉSENTÉMENT, REZ-DE-CHAUSSÉE d'une maison, située rue de la Comédie, n° 19, propre au commerce, et APPARTEMENT au second étage de ladite maison.  
S'adresser, soit à M<sup>e</sup> THIFFOIN-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (389)

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON  
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Précédemment occupée par M<sup>e</sup> Le Ray, avoué.  
S'adresser, pour la visiter, soit à M<sup>e</sup> LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

### A LOUER

PRÉSENTÉMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON  
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

### A LOUER

**GRANDE ET BELLE CAVE**  
Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.  
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

### FROMAGES FRAIS

Crème double, FROMAGES FAÇON GOURNAY  
Frais et raffinés.  
Arrivages : Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

MAISON GUY-ROBIN, marchand de comestibles, à Saumur. (404)

### NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

UN HOMME et UNE FEMME mariés demandent une place, le mari comme cocher et valet de chambre, la femme comme lingère et femme de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

### MACHINE A BATTRE

A MANÈGE.  
M. BORET, AUGUSTE, ancien mécanicien des chemins de fer de l'Etat, a l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquies une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secouepaille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage.  
Prix très-modérés.  
Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

### LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.  
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.  
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.  
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**UN FRANC PAR AN**  
Le Moniteur  
Des Valeurs à Cots  
PARRAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.  
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ  
une censure financière par le Baron LOUIS, une Revue de toutes les Valeurs, les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.  
On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.  
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

## Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :  
Gastrites, Dyspepsies,  
Gastralgies, Digestions lentes,  
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

## Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC  
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.  
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUVRE, la Botte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.  
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :  
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

## FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)  
Contre ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, etc.  
Le Fer Bravais (fer liquide en gouttes concentrées), est le seul exempt de tout acide; il n'a ni odeur, ni saveur et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus c'est le seul qui ne rouille jamais les dents.  
C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.  
Dépôt Général à Paris, 43, rue Lafayette (près l'Opéra) et toutes Pharm.  
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique.  
Avoi gratis sur demande affranchi d'une intéressante brochure sur l'Anémie et son traitement.  
Dépôt à Saumur, M. EANOUL, pharmacien. (110)

Saumur, imprimerie de P. GODET.